



le 10 novembre 2022

L'ignoble troc : AG vs prime 5*8 ?

La Direction, dont on se demandait si elle était encore présente sur l'établissement, prépare les négociations en faisant le tour des salles de conduite (SDC) !

Pour rappel, voici les dates des négociations à venir :

- NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) : **14 novembre**, 24 novembre, 02 décembre
- Gestion des postes : 16 novembre
- Convergence phase n°2 : 21 novembre, 5 décembre et 12 décembre.

Si on ne peut qu'apprécier que la Direction ait enfin retrouvé le chemin des SDC, son discours devrait être connu de tous les salariés de l'établissement quel que soit leur régime de travail ! **Pourquoi cette discrétion ?**

La Direction promettrait dans les SDC, en amont des négociations, une revalorisation de la prime 5*8 !

Cette annonce, dépourvue de communication officielle, ne serait-elle pas une stratégie visant à s'éviter une grève des 5*8 tout en proposant une AG (Augmentation Générale) au rabais à l'ensemble du personnel ?

L'an passé, à la même époque, la Direction, via les chefs d'installation, avait expliqué qu'une grève en fin d'année priverait les salariés d'une partie de l'intéressement (50 € / salarié).

Elle annonçait un mois plus tard, une fois les résultats de production atteints, que des coûts supérieurs au prévisionnel impactaient significativement l'intéressement (d'environ 300 € / salarié). **Loyal n'est-il pas ?**

La Direction explique évidemment dans les SDC qu'aucune revalorisation n'est possible si les syndicats ne signent pas. Étonnant de la part d'une Direction fantomatique, **ayant répondu tardivement au courrier de l'intersyndicale, pour refuser sa demande** que la réunion du **14** démarre les négociations **concrètement** au lieu de se limiter à un bilan 2022 (tronqué ?).

SUD, depuis sa création, a réalisé de nombreuses revendications que la Direction a refusées :

- Revaloriser l'ensemble des salariés par une AG significative. **Refusé !**
- Revaloriser le travail en poste 5*8 ⁽¹⁾. **Refusé !**
- Augmenter le salaire mini d'embauche des bac +2. **Refusé !**

SUD a constaté que la Direction avait finalement porté le salaire minimum d'embauche des bac +2 à 1830 € en 2022 (salariés classés 4.1).

- Valoriser la montée en compétences. **Refusé !** Etrangement, la Direction annonce désormais y réfléchir en SDC !

Donner raison à SUD donnerait-il des aigreurs au point d'agir en toute discrétion ? #dialoguesocial

⁽¹⁾ : Si le nombre de démissions ne fait qu'augmenter, démontrant la déliquescence de l'attractivité, il convient de se poser la question : **« Où en serions-nous sans la DG3 tenant de nombreux salariés dans l'entreprise ? ».**

Pour SUD, l'ensemble des salariés doit obtenir une AG significative et le travail en 5*8 doit enfin être revalorisé !



Élections « 2022 » : La Direction a décidé de partir en cassation sur le dossier des élections. SUD a signé les protocoles d'accords électoraux n°1 et n°2. **SUD va rester en dehors de cette turpitude électorale. Prochaine réunion le 16 novembre.**

CSE et CSSCT : Suite à la démission d'un élu FO⁽²⁾ de ses fonctions de trésorier-adjoint du CSE et de secrétaire-adjoint CSSCT, la Direction, en sa qualité de Présidente du CSE, n'a pas daigné donner signe de vie pour en informer ses membres. **À date, le bureau du CSE est incomplet et il n'y a plus de secrétariat CSSCT.**

⁽²⁾: Bien que nos fonctionnements syndicaux soient différents, **SUD tient à remercier cet élu pour le travail accompli.** Nous n'oublions pas que lors de notre création, alors que la Direction refusait catégoriquement de nous donner un local et de nous fournir les documents, cet élu nous avait fourni les documents nécessaires pour accomplir notre travail syndical.

Règlement CSE : SUD a demandé à l'ensemble des élus du CSE une réunion afin d'évoquer de manière constructive le règlement du CSE. **Notre objectif est de permettre une meilleure transparence pour un meilleur fonctionnement.**

Achats Groupés : **SUD s'est engagé en Commission Activités Sociales à fournir à l'ensemble des élus notre rapport d'enquête visant à mettre en place une sous-commission Achats Groupés. 250 salariés ont répondu à cette enquête.** Nous diffuserons également ce rapport à tous les salariés.

Restauration : La Direction n'a jamais répondu au courrier de SUD du 30 septembre 2022 demandant qu'une négociation sur la restauration se tienne en amont des NAO 2023 pour :

- Revaloriser les montants des subventions.
- Rehausser les barèmes des salaires de base pour chaque catégorie.

Article 3.7.7 : La Direction n'a pas répondu au courrier de SUD, lui aussi du 30 septembre, demandant une commission d'interprétation de l'article 3.7.7 portant sur les primes naissance et mariage (la Direction, sur une plainte SUD, s'était pourtant empressée d'en réaliser une).

Accord NCPF : La CFE-CGC et SUD ont écrit le 07 novembre 2022 pour activer la clause de RDV de l'accord NCPF. Il est essentiel que la Direction présente l'exhaustivité de « l'application » de cet accord. Nous répondra-t-elle ?

Sweat de zone : SUD rappelle la procédure à suivre pour obtenir un sweat de zone. Il faut appeler le 2.69.59 pour une dotation individuelle à aller chercher (possibilité de se faire livrer à une salle de conduite ou à un bureau travaux via son CI).

Reliquats de congés : **Soyez vigilants sur vos reliquats de congés.**

- **Les E21 et R22** peuvent être posés jusqu'au 31 décembre 2022 et peuvent être épargnés dans un CET en janvier 2023 dans la limite de 15 - sauf situation d'absence prévue dans l'accord CET permettant de dépasser ce plafond annuel.
- **Les RJF 2022** peuvent être posés jusqu'au 31 janvier 2023. **Ils ne sont pas épargnables dans un CET, mais peuvent encore l'être en janvier 2023 dans le CAFC.**

Contrat imaginaire : Tout en déclinant la formation « *Osons vivre ensemble !* », la Direction continue de communiquer via TikTok avec des vidéos du style « *Quand t'as lâché une caisse dans la salle d'attente* ».

Comme pour banaliser et rabaisser davantage notre filière du recyclage, la Direction a communiqué sur un contrat imaginaire avec le Listenbourg !

Cette communication a ouvert une porte aux détracteurs pour dénigrer notre filière d'excellence devant audience.

Réaliser une telle communication alors que l'accord ATR est au point mort et que tous les salariés attendent la signature de contrats sécurisant notre avenir, c'est à minima maladroite.

SUD invite la Direction à relire ce qu'elle écrit, à analyser ses actes au quotidien et à regarder ce qu'elle ose afficher sur internet.

